

**Catherine CARRE**  
**Coach professionnelle**  
**Consultante en R H et I. P. R. P.\***  
**Formation tout au long de la vie**

Analyses des pratiques professionnelles  
*\*Intervenante en prévention des risques professionnels*

159 rue Louis Gillain  
27210 BEUZEVILLE

(MAJ : 2020\_08)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### DEFINITIONS

#### **Formation interentreprises :**

Formation sur catalogue réalisée dans vos locaux ou dans des locaux mis à disposition par l'organisme de formation.

#### **Formation intra-entreprise :**

Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe.

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

### ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Le client s'engage à assurer la présence des participantes aux dates, lieux et heures (à définir) des actions de formation contractualisées entre le client et l'organisme de formation (Catherine Carré).

Le client veille à ce que chaque participant à l'action de formation ait reçu, lu et compris le règlement intérieur de l'organisme de formation (Catherine Carré) ainsi que celui du site d'accueil de l'action de formation.

### DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'organisme de formation fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à l'organisme un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Les attestations de présence seront adressées au client après la fin de la formation.

### PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Toute formation ou cycle de formation commencé est dû en entier.

#### **Pour les formations interentreprises :**

L'acceptation de l'organisme de formation (Catherine Carré) étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, l'organisme de formation (Catherine Carré) se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de Catherine Carré à réception de facture,

Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations. Sauf avis contraire exprimé à l'inscription, ils seront facturés en suppléments.

### **Pour les formations intra-entreprise :**

L'acceptation de l'organisme de formation (Catherine Carré) est conditionnée par le règlement d'un acompte dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre Catherine Carré.

- Un acompte de 30 % est versé à la commande. Cet acompte restera acquis à l'organisme de formation (Catherine Carré) si le client renonce à la formation.
- Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.
- En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, l'organisme de formation (Catherine Carré) se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

•

### **REGLEMENT PAR UN OPCO**

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA/OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge **avant le début de la formation** et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande.
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si l'organisme de formation (Catherine Carré) n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas de non-paiement par l'OPCO dans les 30 jours qui suivent l'édition de la facture, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

### **PENALITE DE RETARD**

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. L'organisme de formation (Catherine Carré) se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

### **REFUS DE COMMANDE**

Dans le cas où un client passerait une commande à l'organisme de formation (Catherine Carré), sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), l'organisme de formation (Catherine Carré) pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

**CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT**

Toute annulation par le client doit être communiquée au plus vite auprès de Catherine Carré et confirmée par écrit en courrier avec accusé de réception.

**Pour les formations interentreprises :**

Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du stage, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Toutefois, si l'organisme de formation (Catherine Carré) organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

**Pour les formations intra-entreprise :**

Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si une annulation intervient moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 18 mois, l'acompte de 30 % du montant de la participation sera porté au crédit du client sous forme d'avoir imputable sur une formation future.
- si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 18 mois l'acompte restera acquis à l'organisme de formation (Catherine Carré) à titre d'indemnité forfaitaire.

**RÉALISATION PARTIELLE DE LA PRESTATION D'INTERVENTION**

- Dans le cas où l'organisme de formation ne pourrait réaliser la prestation dans sa totalité ou partiellement, le bénéficiaire ne pourra pas se prévaloir d'un quelconque droit au titre de dédommagement, réparation ou dédit financier de la part de l'intervenante.
- Faute de réalisation totale de la prestation d'intervention du fait de l'organisme de formation (Catherine Carré) : ne seront facturées que les sessions réalisées.
- Si cela est possible, les parties pourront se mettre d'accord sur un report de date de session dans les 18 mois courant la date initialement prévue.

**INFORMATIQUE ET LIBERTES - RGPD (règlementation générale de la protection des données)**

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à l'organisme de formation (Catherine Carré) en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'organisme de formation (Catherine Carré) pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut écrire à l'organisme de formation (Catherine Carré) pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de l'organisme de formation (Catherine Carré).

Tous les documents relatifs aux actions de formation contenant des informations personnelles - telle que la feuille d'émargement, facture ... - (RGPD) seront conservés aussi longtemps que l'exige la législation en vigueur.

Vous pouvez consulter le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

## RENONCIATION

Le fait pour l'organisme de formation (Catherine Carré) de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## RESPONSABILITE

L'organisme de formation (Catherine Carré) est soumis dans le cadre de ses interventions à une obligation de moyens.

La responsabilité de l'organisme de formation (Catherine CARRE) ne pourra en aucun cas aller au delà du montant des honoraires qui lui auront été versés quelle que soit l'objet du litige, sauf faute grave ou intentionnelle de sa part.

Propriété intellectuelle : Catherine CARRE avise les utilisateurs - ses clients et participants aux actions de formations - de son extranet, site Internet, que les éléments présentés et/ou remis lors des actions de formation sont protégés par la législation en vigueur sur les droits d'auteur, sur les dessins et modèles.

Liens vers les sites : si vous souhaitez lier un autre site au site Internet de Catherine CARRE vous devez lui en faire une demande par écrit à : 159 rues Louis Gillain 27210 Beuzeville.

### **Décharge de responsabilité pour l'accès au site de parcours de formation à distance :**

L'organisme de formation (Catherine CARRE) et tous tiers impliqués dans le site, ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, et n'assument aucune responsabilité relative à l'utilisation de la présente publication. À ce titre, ils ne peuvent être redevables à un utilisateur ou à une autre partie, des dommages directs ou indirects, spéciaux, particuliers ou accessoires découlant de l'utilisation de ce site ou d'un autre site relié par un hyperlien. Certaines informations et données disponibles sur les sites de Catherine Carré (organisme de formation) ou sur d'autres plate-formes de l'internet telle que « *padlet.com* » - sont produites par des tiers : Catherine CARRE s'engage à faire ses meilleurs efforts pour en garantir un caractère fiable, pertinent, exact et exhaustif, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs, d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur son site. La teneur de tout retour d'information vers Catherine CARRE (organisme de formation) via l'éco-système internet (tel que *padlet.com* ou toute autre plate-forme de collaboration sur l'éco-système internet et tout support numérique sur ses sites internet), sera réputé être non confidentielle et libre de droit. Sauf accord préalable explicite, Catherine CARRE organisme de formation pourra utiliser librement les idées, concept, le savoir-faire ou les techniques contenus dans cette communication à toutes fins utiles, sans restriction, pour reproduire et divulguer toute information à des tiers.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CONFORMITÉ DES LOCAUX DE FORMATION

Lorsque la formation a lieu sur le site du client ou choisi par le client, les conditions générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise / de l'organisme de formation ou du site d'accueil et sont conformes à la réglementation française en vigueur au moment de la prestation de formation, le rappel des consignes de sécurité est fait sur le lieu d'accueil, notamment par l'affichage desdites consignes conformément à la réglementation en vigueur et la configuration architecturale du site d'accueil.

L'organisme de formation (Catherine Carré) remet aux participants de l'action de formation un règlement intérieur. Le règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L 6352-4 et R6352-8 à R6352-15 du code du travail et en complément du règlement intérieur déjà remis aux stagiaires par l'établissement d'accueil. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de l'action de formation suivie. Ce règlement est donc un complément du règlement intérieur de l'entreprise ou de l'organisme de formation (site d'accueil) qui accueille Catherine CARRE (organisme de formation) et les participants. Il a vocation à préciser : les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité, les règles disciplinaires et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que leurs droits en cas de sanction.

Dans le cas d'une prestation de formation, il est rappelé que l'organisme ou l'entreprise qui organise et accueille des stagiaires est responsable du respect de la réglementation **\*E. R. P.\*** ainsi que de la réglementation générale applicable aux locaux d'entreprise. Les locaux dédiés à l'action de formation devront être en conformité et adaptés à l'accueil du public inscrit à l'action de formation : capacité d'accueil des locaux, matériel standard, équipements techniques, respect des conditions de d'hygiène et de sécurité conformément à la réglementation en vigueur au moment de l'action de formation.

**\*E. R. P.\***, Etablissements Recevant du Public : notion définie dans l'article R. 123-deux du code de la construction et de l'habitat.

#### **LOI APPLICABLE**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre l'organisme de formation (Catherine Carré) et ses clients relèvent de la Loi française.

#### **ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la **COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BERNAY** quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'organisme de formation (Catherine Carré) qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

#### **ELECTION DE DOMICILE**

L'élection de domicile est faite par l'organisme de formation (Catherine Carré) à son siège social au 159 rue Louis Gillain, 27210 BEUZEVILLE.

(MAJ 2020\_08)